

Note de présentation générale

Ce projet de création d'une association foncière pastorale à Thannenkirch fait écho à une initiative citoyenne dans le village. En 2016, deux habitants et propriétaires de Thannenkirch contactent Terre de Liens Alsace pour les aider à trouver une solution face à l'enfrichement qui menace leur village et préserver leur patrimoine paysager. Ces deux personnes montent un collectif citoyen qui est aujourd'hui composé de : Christine Schramm, Frédéric Liénard, Jean-Marie Stoeckel, Hubert Bihl, Marie-Odile Guth, Geneviève Witz, Nathalie Ederlé et Amélie Michel. Dans l'ensemble du dossier, nous les nommerons « le collectif ».

Photo historique 1981 – Photo actuelle 2018



1981 : 360 habitants sur la commune
35 % de forêt
55 % de zones agricoles
10 % de zones urbaines

2018 : 470 habitants sur la commune
64 % de forêt
25 % de zones agricoles
11 % de zones urbaines

Pour vérifier ce constat et le partager au plus grand nombre, Terre de Liens Alsace construit en 2017, une grille d'inventaire participative qui permet au collectif de réaliser un état des lieux des parcelles agricoles. Ce travail met à jour un enfrichement croissant, avec une tendance au reboisement, un fort morcellement des terres agricoles essentiellement en propriété privée et des arbres fruitiers vieillissants, fruits d'un patrimoine en perte. Des constats partagés à maintes reprises avec les habitants du village (voir la pièce n°2 : étape de mise en œuvre). Thannenkirch, c'est : 400 propriétaires de 114 ha agricoles pour des parcelles de 12 ares en moyenne. Le souhait du collectif est que les terrains soient pâturés par un éleveur de chèvres ou de brebis en agriculture biologique avec une commercialisation en directe pour permettre d'enrayer durablement l'enfrichement.

Extrait d'un courrier du maire de Thannenkirch adressé aux propriétaires de foncier agricole en 1983

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie
DE
THANNENKIRCH
ARRONDISSEMENT
DE
RIBEAUVILLÉ (Haut-Rhin)
CENTRE DE TOURISME
ALT 600 M
TEL. (89) 73.10.19

Thannenkirch, le 6 mai 1983.

Madame, Monsieur,

Vous savez certainement par la presse que le nouveau Conseil Municipal et moi-même sommes très préoccupés par la dégradation progressive de l'aspect du ban communal.

Lors de la dernière séance du Conseil, M. GOETTELMMANN d'Ostheim est venu nous exposer une solution qui nous paraît être très avantageuse: elle consisterait à faire paître une partie de l'année un grand troupeau de moutons (env. 500 têtes) sur les prés non fauchés. Un berger assurerait leur surveillance et, de plus, s'occuperait du défrichage et du nettoyage des endroits qui en auraient besoin. Par ailleurs, ce troupeau ne nuirait en rien à l'image touristique de Thannenkirch, bien au contraire...

Toutefois pour être réalisable, ce projet nécessite l'accord des propriétaires concernés. Aussi vous serai-je reconnaissant de remplir le talon ci-dessous et de le faire parvenir à la mairie, ou de le remettre à M. Dumoulin Raymond ou à moi-même.

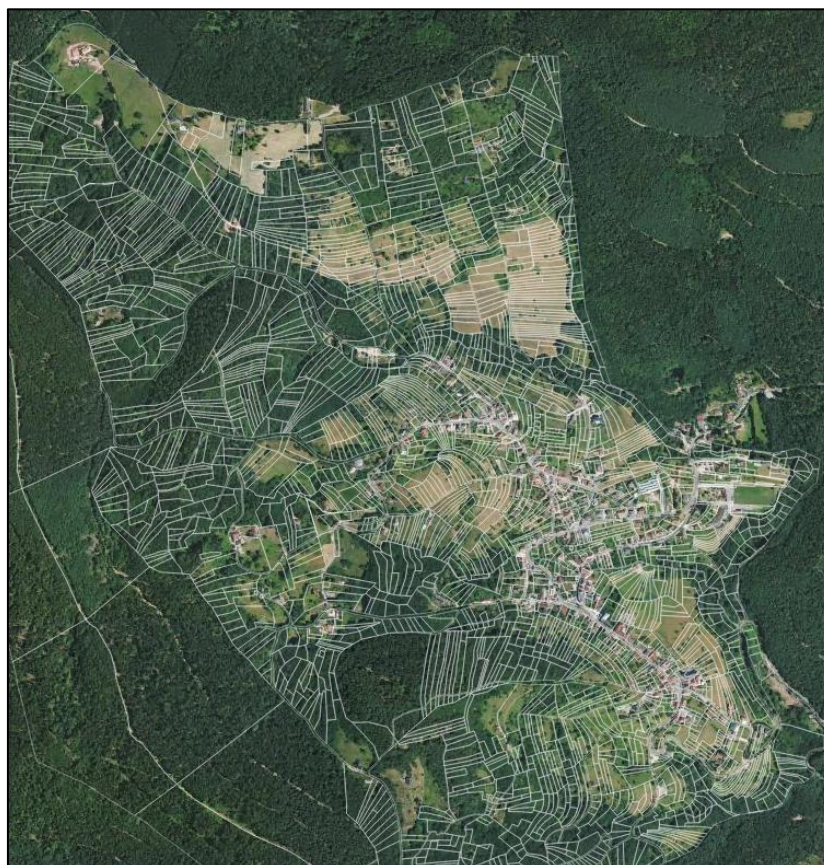
Fort de son élan citoyen, le projet a été rejoint et soutenu par de nombreux partenaires techniques et financiers : le Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV), la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), la Chambre d'agriculture d'Alsace (CAA), le Commissariat du massif des Vosges (FNADT), la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé (CCPR) et la Commune de Thannenkirch.

Cette dernière a un statut particulier, car elle souhaite également être membre de l'AFP autorisée. Angélique Dieuaide porte ce projet pour sa municipalité : « *La Mairie de Thannenkirch a le souci de la qualité et de l'entretien des paysages. Elle soutient et participe à ce projet d'AFP qui a été l'initiative d'un groupe d'habitants et de propriétaires et dont le rayonnement dépasse les simples intérêts privés et dynamisera l'ensemble de la commune. Elle souhaite que ce projet puisse favoriser le développement d'une activité agricole économiquement viable et respectueuse de l'environnement.* » Angélique Dieuaide, maire de Thannenkirch. Citation parue dans un courrier aux propriétaires, mars 2021.

D'autre part la création d'une AFP dans le massif vosgien n'est pas un cas isolé. Dans la vallée de la Bruche par exemple, on compte 23 AFP autorisées, toutes visant à combattre l'enrésinement, à favoriser le développement agricole et à maintenir des points de vue ouverts. Ce vaste programme de reconquête, mené historiquement par Pierre Grandadam et Jean-Sébastien Laumond et les problématiques similaires rencontrées à Thannenkirch, ont encouragé le collectif à faire le choix de la création d'une Association Foncières Pastorale autorisée.

Il s'agirait de la première AFP fonctionnelle du département du Haut-Rhin. En effet, si d'autres communes ont tenté de monter des AFP, notamment dans la vallée de Thann, les dissidents ont été trop nombreux pour arriver à termes ou être menées dans leur intégralité, comme à Linthal.

Le morcellement cadastral à Thannenkirch



Le collectif a pris la décision en 2021 de soumettre ce projet à la Préfecture du Haut-Rhin et demander l'ouverture d'une enquête publique sous le code de l'environnement.

Maître d'ouvrage	Référent technique du projet	Siège social de l'AFP
Frédéric Liénard 17, rue du Haut-Koenigsbourg 68 590 THANNENKIRCH 06 81 30 43 20	Terre de Liens Alsace 114, Chemin du Lauchwerb 68 000 COLMAR alsace@terredeliens.org 09 70 20 31 31 Pauline Thomann, chargée de mission 06 33 08 86 30	Mairie de Thannenkirch 9, rue Sainte-Anne 68 590 THANNENKIRCH

A. Caractéristiques générales de la commune de Thannenkirch



Thannenkirch est un village de montagne situé en Région Grand-Est, dont la région historique est l'Alsace. La fusion des départements 67 et 68 en 2021 a créé la Collectivité européenne d'Alsace. Thannenkirch se trouve dans l'ancien département du Haut-Rhin, dans l'aire d'attraction de Colmar. Ce village appartient également à la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé. Celle-ci a la particularité de compter seulement deux communes de montagne, Thannenkirch et Aubure, parmi ses quatorze communes du vignoble. Thannenkirch fait partie des 188 communes du Parc naturel régional des Ballons des Vosges.

Thannenkirch est une commune de 470 habitants qui compte 400 propriétaires résidents ou non-résidents dans le village.

Les activités économiques de la commune reposent en grande partie sur le tourisme. Ce sont près de 230 touristes qui séjournent au moins une nuit à Thannenkirch, ce qui correspond à un taux de remplissage des hébergements de 60 % en 2019 (avant la crise sanitaire). Le massif du Taennchel est une attraction majeure, reconnu pour ses légendes féériques et comme lieu d'énergie (multitude de roches, vestiges du Mur païen). Situé dans le périmètre Natura 2000, le Taennchel est classé zone de quiétude et de tranquillité pour la faune par le PNRBV. Ce classement a pour vocation de réglementer les activités touristiques, afin qu'elles aient le moins d'impact possible sur la faune. Le château du Haut-Koenigsbourg est lui aussi un des points d'attraction majeurs à proximité de Thannenkirch. Par ailleurs, la route des vins, en contrebas, permet aux amateurs de grands crus de venir profiter du calme de la montagne, à 500 m d'altitude en moyenne. Les touristes ont la possibilité de se restaurer dans les 4 hôtels-restaurants et auberges de Thannenkirch. Enfin la fête annuelle de la cerise de Thannenkirch, au mois de juillet, renommée dans le territoire, attire également les visiteurs avec ses chars et fanfares. C'est l'histoire et le patrimoine du village qui font encore vivre Thannenkirch, ont forgé ses paysages et la fibre « nature » de la plupart des habitants : club de randonnées les Amis du Taennchel, ateliers de méditation... Les retraités sont également très actifs, engagés dans plus de 10 associations environnementales dans toute l'Alsace. Aujourd'hui Thannenkirch peut être qualifié de village-dortoir. La commune compte environ 50 % d'actifs. D'après les données de l'INSEE, 80 % d'entre eux travaillent hors de la commune. En 2020, 6 entreprises ont été créées, essentiellement dans le secteur tertiaire.

Un peu d'histoire...

Thannenkirch est né d'un ancien ermitage en mémoire à Sainte-Anne. Après les épisodes de peste ayant fortement touché le village, les seigneurs Ribeaupierre encouragent l'installation de Lorrains et de Suisses pour le repeupler. Au XVII^e siècle, il n'y a plus que six familles qui habitent encore à Thannenkirch. La guerre de Trente ans détruit une grande partie du village, et contribue à faire chuter la population.

Au XVIII^e siècle, les houillères de Bergheim participent à la dynamique de la population : de 365 personnes, la population passe à 554 habitants. À cette période l'agriculture est encore l'activité principale, de même que les activités sylvicoles. Au XIX^e siècle, c'est l'essor du textile dans le Val d'Argent, les habitants arrêtent peu à peu les activités sylvicoles, la production de charbon et l'élevage, et travaillent pour la filature de Sainte-Marie-aux-Mines. Le tissage à bras se développe à domicile dans le village. Un métier à tisser est même installé à Thannenkirch et fonctionne de 1924 à 1961. De ce passé textile, reste le sentier des Tisserands, qui traverse Thannenkirch et se poursuit en forêt, en redescendant vers Lièpvre. C'est cet accès qu'empruntaient les habitants tisseurs de Thannenkirch pour approvisionner les filatures du Val d'Argent.

À partir du XX^e siècle, l'activité touristique se développe à Thannenkirch. Des hôtels se construisent et des sanatoriums (où l'on soigne la tuberculose, avec des installations thermales) voient le jour pour accueillir les citadins, qui recherchent « l'air pur des montagnes », et viennent solliciter la guérison de

leurs maux, en buvant l'eau de la fontaine de Saint-Anne. Aujourd'hui on compte encore neuf fontaines réparties dans tout le village, alimentées par le trop-plein du réseau, provenant des sources du Taennchel. C'est dans l'entre-deux-guerres que s'établit la renommée de Thannenkirch comme cadre de vie agréable. C'est aussi la période de reconstruction du château du Haut-Koenigsbourg. En 1924, on note la courte existence d'un élevage de renards argentés, élevés pour leur fourrure de luxe, très demandée par les dames de la bourgeoisie. Il donne son nom au lieu-dit Fox Farm.

B. Situation agricole, environnementale et paysagère du village

Thannenkirch est un village morcelé : avec 900 parcelles cadastrales et une surface moyenne de 12 ares, Thannenkirch est un village qui n'a pas été remembré, c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu d'échanges ou de regroupement de parcelles. Ce morcellement est la conséquence de très nombreuses successions, partages par division. **L'enfrichement y est galopant** : alors que le haut du village (Schillig, Rochamps) ne présente encore que des ronces, orties et jeunes arbres en lisière des prairies, on constate le début de l'enfrichement par boisement dans le bas du village et la rapidité de la fermeture en moins de 30 ans. **Un entretien visible mais insuffisant** : les propriétaires de Thannenkirch redoublent d'ingéniosité pour éviter l'enfrichement du village, ainsi vous croiserez sans surprises des moutons ou des lamas sur certaines parcelles. Malheureusement cela ne suffit pas à contenir la forêt. **Une biodiversité et un patrimoine à préserver** : la plupart des parcelles présentent des éléments remarquables (arbres, murets, alignement de fruitiers hautes-tiges) et une biodiversité végétale hors du commun qu'il nous incombe de préserver.

Situation agricole

Les activités primaires, telle que l'agriculture, sont peu développées sur la commune. Avant le début des années 2000, une habitante avait encore une ou deux vaches dans sa ferme et vendait le lait dans le village. Elle avait aussi quelques moutons, chèvres, poules et oies. Depuis 2005, il n'y a plus de siège d'exploitation agricole à titre principal à Thannenkirch. Cette habitante est retraitée, mais élève toujours quelques chèvres et des poules. Son neveu a lui débuté une culture d'aronia depuis l'année dernière sur ses prés en tant que double-actif. Enfin, un couple de double-actifs élève des chevaux et de jeunes highlands.

Seule une famille d'éleveurs à titre principal en bovins de Rombach-le-Franc, dans le Val d'Argent (à 12 km de Thannenkirch), vient encore faucher et entretenir une dizaine d'hectares. De 1980 à 2005, l'éleveur principal sur Thannenkirch était le père. Il venait dans le printemps, selon les besoins de son troupeau, avec environ 200 brebis suitées. Puis il fauchait une partie des prés et repassait avec le troupeau mi-août. Pendant cette période, le cours de la viande ovine a chuté et sa production ne lui permettait plus de rentabiliser son exploitation. Il a continué son activité avec des génisses et des chevaux autour de sa ferme, délaissant les pâtures à Thannenkirch. **Le projet d'AFP concerne principalement ces pâtures abandonnées et inaccessibles à la fauche.** Les terrains de fauche resteront entretenus par la famille du Val d'Argent.

A l'échelle du canton de Ribeauvillé, on compte 374 exploitations agricoles (source : RGA 2010, le RGA 2020 n'étant pas encore publié à cette échelle) pour 505 exploitants et une SAU totale de 4 794 ha dont 32 % de vignes et 61% de terres labourables. En ce qui concerne l'élevage, on compte 5% de surfaces toujours en herbe, 1 749 UGB et une part des exploitations ayant des brebis et des chèvres de 2,2%. Il s'agit donc d'un territoire très peu marqué par le pastoralisme et l'élevage.

L'AFP, en souhaitant relancer l'élevage pastoral à Thannenkirch répondra aux problématiques actuelles des zones de montagne, telles que : le maintien de l'agriculture de montagne à travers la reprise et l'installation d'éleveurs pour parer à la déprise de ces territoires et la fermeture du paysage. Bien que le massif des Vosges attire de nombreux futurs paysans à la recherche de terres pour leur projet, ils ont de nombreuses contraintes. La légitimité en tant que hors-cadre familial, l'accès à la formation

et l'expérimentation, l'accès à la terre et aux financements, sont des freins à l'installation et à la transmission sur le territoire. S'installer à Thannenkirch pour un éleveur s'avère complexe : combien de baux à signer pour pouvoir exploiter une surface suffisante ? de propriétaires à contacter et avec qui négocier ? L'AFP paraît être ici un outil majeur pour parer ces freins et permettre une gestion collective de l'espace agricole.

La création de cette AFP a bien pour objectif de retrouver la présence indispensable d'activité pastorale sur la commune et de permettre aux propriétaires de trouver la structure de gestion appropriée pour garantir un partenariat durable entre eux et l'agriculture. De manière générale, les associations foncières sont les porte-paroles des propriétaires et facilitent la location de nombreuses parcelles, l'exploitation et l'entretien par les agriculteurs et également par les propriétaires eux-mêmes. La rénovation de ce secteur de 25 ha va permettre de fédérer les propriétaires dans la mise en œuvre d'un projet partagé et respectant leurs attentes et d'assurer l'entretien agricole de ce secteur, stratégique d'un point de vue impact paysager pour la commune de Thannenkirch.

Pour aller plus loin, prendre lecture du paragraphe « F. Projets agricoles envisagés et liste des candidats » de ce document.

Situation environnementale et climatique



Périmètre de la ZSC « site à chauves-souris »

La fermeture du milieu impacte non seulement le cadre de vie des habitants, mais également la biodiversité. L'église de Thannenkirch sert de site de reproduction au Grand-Murin nichant et le village est de fait classé en ZSC (Zone Spéciale de Conservation) « Site à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises ». Les chauves-souris appréciant les milieux ouverts, le maintien des prairies par une agriculture respectueuse de l'environnement, est un des vecteurs essentiels pour répondre aux enjeux écologiques et paysagers de la commune.

Les 4 grands enjeux du site Natura 2000 :

- la conservation des sites de mise bas, d'hibernation et de transit ;
- la qualité et la surface des habitats de chasse et des corridors de vol des chauves-souris ;
- la prise en compte des espèces d'intérêt communautaire dans la gestion quotidienne ;
- la connaissance des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.

L'AFP permettra l'installation d'un éleveur en agriculture biologique pour exploiter les parcelles enfrichées. Les chauves-souris, tel que le Grand Murin nichant (colonie de reproduction) dans l'église de Thannenkirch, apprécient les surfaces en herbe pour avoir un terrain de chasse dégagé. Le pâturage de ces zones pourrait dans un premier temps permettre de contenir une strate ligneuse basse, puis de la faire régresser. D'autre part, maintenir et restaurer les vergers traditionnels, sera à la fois profitable pour les chauves-souris (les vieux arbres peuvent contenir des cavités : abris et des insectes proies), de même que les essences forestières autochtones (chênes, tilleuls, érable...), pour le paysage et le patrimoine du village. Enfin, pâturer sous les feuillus permet : aux animaux d'avoir de l'ombre, de

fournir une ressource alimentaire en plus (glands, pommes, cerises...), d'avoir une pousse de l'herbe en décalée par rapport aux prairies. Le classement en ZSC permettra à l'agriculteur de souscrire à des contrats Natura 2000 (MAE) s'il le souhaite et selon la réglementation en vigueur dans les prochaines années. Les MAE ont pour but de faire prévaloir une gestion extensive des prairies, une utilisation limitée de produits de synthèse toxiques. L'installation d'un éleveur en AB sur le territoire, peut développer un habitat favorable à la chauve-souris déjà installée, mais également profiter à d'autres espèces. En définitive un projet agricole mis en œuvre par un éleveur pratiquant des traitements ciblés et sélectifs sur ses animaux serait compatible avec les enjeux écologiques de la ZSC chauve-souris, secteur du Taennchel.

On peut noter d'autres éléments saillants concernant les enjeux environnementaux à Thannenkirch : la diversité des variétés d'arbres fruitiers, avec l'emblématique cerise noire de Thannenkirch et la diversité animale et végétale spécifique aux clairières de montagne. Les changements climatiques également nécessitent de prendre en compte les sécheresses de plus en plus fréquentes et longues dans la gestion du pâturage. L'arbre a toute sa place dans ce projet, il permet de faire converger à la fois des aspects agricoles, paysagers, environnementaux et climatiques. Les prés-bois et prés-vergers offriront des ressources alimentaires supplémentaires (ressource fruitière, pousse de l'herbe décalée), des zones abritées pour le troupeau (ombre) et participeront à la diversité paysagère et spécifique, ce qui permettra une meilleure résilience du site.

Les pratiques agricoles extensives contribuent à des richesses écologiques du territoire qui participent à son patrimoine et son image. D'un point de vue global, la qualité environnementale des espaces agricoles du territoire (diversité biologie faunistique et floristique, préservation de landes d'altitude, préservation de milieux humides de fonds de vallée, ...) contribue à un maillage fonctionnel des milieux naturels dont les plus remarquables ont été identifiés au titre de Natura 2000.

Situation paysagère

Le constat est clair : les points de vue se ferment peu à peu. Le reboisement et l'enfrichement entraînent l'homogénéisation des milieux et par conséquent au-delà d'un amoindrissement de la biodiversité entraîne une perte de la mosaïque paysagère typique des villages clairières de montagne.

En effet, voici les infrastructures principales présentes à Thannenkirch favorisant la biodiversité « paysagère » dans les espaces agricoles selon le PNRBV :

- Les haies arbustives et arborées avec des espèces locales sont des abris ou lieux de chasse pour les animaux (insectes, oiseaux, mammifères). Elles permettent de réguler l'écoulement des eaux et limitent l'érosion des pentes
- Les murets des terrasses, « témoins d'anciennes cultures, et pierriers sont aussi des lieux de vie importants : les lichens, champignons, lézards, batraciens, insectes, araignées, oiseaux, etc., y vivent en parfaite harmonie. »
- Les arbres à cavités abritent les chauves-souris, les chouettes, les insectes qui participent à la lutte contre les ravageurs
- « Les vergers traditionnels situés autour des fermes et des villages créent un cadre de vie agréable et participent aussi à l'équilibre biologique. Les nombreuses variétés locales sont un immense réservoir génétique. Le verger est une source de produits locaux à valoriser (jus, conserves, confitures, etc.) ».
- « Dans les prairies, les arbres isolés, les pierriers, les massifs d'épineux et les landes (favorables à la Pie-grièche écorcheur : abris et garde-manger) participent à l'esthétique du paysage et favorisent la biodiversité ».

Pour un point détaillé sur les enjeux environnementaux, paysagers et climatiques, prendre lecture des pièces « 9. Réhabilitation et entretien des espaces et sites fragiles : Descriptif, impacts environnementaux, chiffrage et mise en œuvre des travaux » et « 12. Cahier des charges d'entretien du milieu » pour comprendre les autres enjeux environnementaux de ce territoire.

A. Objectifs généraux de l'AFP

Comme il a été dit précédemment, le parcellaire du village est fortement morcelé avec de très nombreux propriétaires. L'AFP permettra de réunir des unités agricoles continues et de développer une gestion cohérente même sur les parcelles des propriétaires introuvables, disparus... et ainsi d'avoir un réel impact paysager. La mobilisation de moyens techniques et financiers inaccessibles à l'échelle individuelle permet au travers de l'AFP de mettre en place un plan de gestion pastorale avec des experts, puis de confier les terres de l'AFP à un ou plusieurs exploitant(s) qui se reconnaissent dans l'objectif de faire perdurer l'ouverture des paysages. D'autre part, l'AFP évitera à chaque propriétaire de négocier avec les potentiels agriculteurs des conditions de mise à disposition, qui sera contractualisée pour que chaque partie puisse faire valoir ses droits.

Les objectifs de l'AFP s'articulent autour de 4 grandes orientations : le Paysage, l'Agriculture, la Biodiversité et le Climat. Ils sont extraits du document « 5. Statuts provisoires » :

1. Mettre en valeur et entretenir des parcelles agricoles, et ainsi soutenir l'économie agricole locale, protéger le milieu naturel et les sols :

- Améliorer la diversité agro-écologique des prés et des prés vergers ;
- Faciliter l'activité agricole, indispensable à l'équilibre économique de ce territoire de montagne, en lui mettant à disposition des zones de pâture cohérentes et restaurées ;

2. Maintenir un cadre de vie paysager agréable pour les habitants et les visiteurs, caractéristique des villages clairière de montagne, et leurs **espaces ouverts** et semi-ouverts péri-villageois :

- Recréer une continuité visuelle en périphérie immédiate du village en réhabilitant prés vergers et espaces ouverts, synonyme d'un lien d'appartenance de l'ensemble des habitants à leur commune, d'un bon ensoleillement, de points de vue et points de repères dégagés ;

3. Conforter la biodiversité qui caractérise le paysage traditionnel rural de montagne, au travers des haies, lisières, murets, banquettes agricoles, arbres creux et vergers (éléments paysagers patrimoniaux et remarquables) :

- Préserver, restaurer des milieux ouverts et semi-ouverts en mosaïque et des habitats diversifiés attractifs pour la faune et la flore ;
- Renforcer les lignes paysagères structurantes du village, qui font son identité et sa richesse écologique et paysagère ;

4. Favoriser la résilience des milieux face aux changements climatiques par leur hétérogénéité et par des pratiques de gestion adaptées :

- Privilégier des milieux de prés-bois et le sylvopastoralisme ;
- Favoriser une mosaïque agricole et paysagère diversifiée pour permettre une meilleure adaptation au changement climatique sur l'ensemble du territoire.

B. Politiques publiques locales et cadre réglementaire

GERPLAN - CeA

Thannenkirch était déjà inclus dans le GERPLAN, plan de gestion de l'espace rural et périurbain réalisé en 2004 par l'ex-conseil départemental du Haut-Rhin, comme une **zone prioritaire pour la reconquête et la réouverture des espaces agricoles**. Thannenkirch fait partie de la zone « **clairières de montagne** ». Celle-ci est reconnue pour abriter des espèces caractéristiques des milieux ouverts et des zones de transition entre prés et forêts (la petite Scorzonère, la Pie-grièche écorcheur, le Traquet tarrin, le Grand Murin, la Musaraigne aquatique, l'Azuré du serpolet...). Ces clairières de montagne, dont fait également partie Aubure, sont caractérisées par des milieux extensifs (prairies, vergers). Elles sont des éléments de diversification du paysage au sein du Massif vosgien à dominance forestière, essentiels au maintien des espèces précitées. Cependant ces clairières sont aujourd'hui affectées par la fermeture des espaces agricoles, soit par plantations de résineux, soit par enrichissement (végétation arbustive et arborée) avec des conséquences d'autant plus nombreuses et désavantageuses, tant au niveau environnemental que social et économique.

Le projet d'AFP à Thannenkirch, contribuerait aux 4 grandes orientations du GERPLAN :

1. Préserver, entretenir et valoriser les espaces périvillageois.
2. Poursuivre et généraliser une gestion des espaces agricoles respectueuse des paysages et des milieux naturels, et plus précisément en montagne :
 - Assurer le maintien et l'entretien des espaces ouverts en montagne
 - Reconquérir et rouvrir les espaces stratégiques et sensibles visuellement en montagne
 - Préserver et mettre en valeur le patrimoine arboré
3. Préserver, entretenir et restaurer les milieux naturels.
4. Favoriser la mise en valeur des sites de découverte et de loisirs, jouer la carte de l'image de marque de la Communauté de communes du Pays de Rbeauvillé.

Le GERPLAN met en garde sur la nécessité des actions à mettre en place :

« Le paysage typique de montagne et de clairière ouverte reste menacé, notamment à Thannenkirch, la Petite et la Grande Verrerie, ainsi que toutes les petites enclaves agricoles en milieu forestier. La problématique de l'entretien et de la gestion des vergers reste également posée à Thannenkirch. En montagne, la confrontation entre vocations futures des espaces prévues au POS et la gestion actuelle des espaces agricoles met en évidence l'absence de garanties de maintien d'espaces ouverts si l'avenir économique, social et patrimonial des exploitations agricoles n'est pas assurée, **sauf à mettre en place dès à présent des mesures de gestion alternative impliquant les collectivités et les propriétaires privés.** »

Ci-dessous illustration à Thannenkirch des menaces sur les clairières de montagne, figurant dans le rapport du GERPLAN, Conseil départemental du Haut-Rhin (68), 2004.

LE PAYSAGE DE MONTAGNE SI LES TENDANCES D'EVOLUTION SE POURSUIVENT

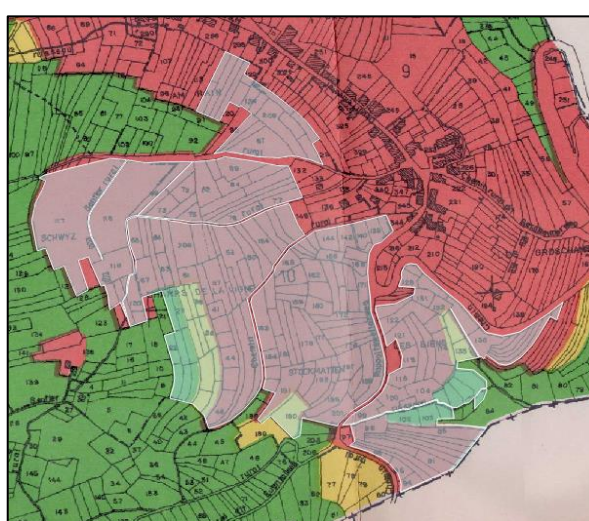
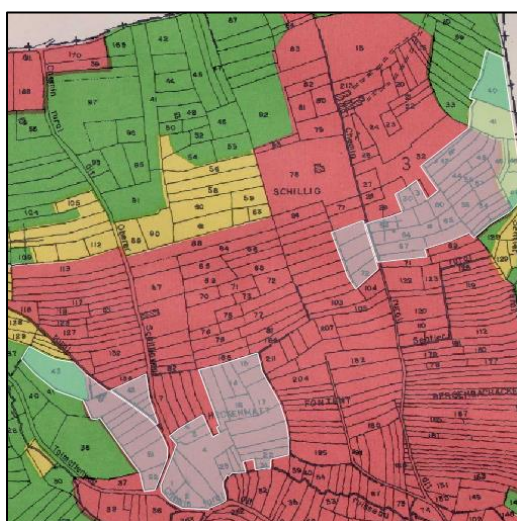
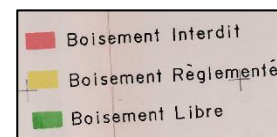


Charte du PNRBV

D'autre part ce projet d'AFP s'inscrit parfaitement dans les 5 objectifs pour les Paysages et la Biodiversité du PNRBV :

- Favoriser le déplacement des espèces et la connexion entre les milieux naturels
- Poursuivre les efforts pour garder les paysages ouverts, des prairies fleuries avec une agriculture de filières courtes
- Continuer à préserver et à restaurer les milieux naturels riches et les paysages remarquables dont les espaces sommitaux
- Favoriser une forêt naturelle et mélangée, restaurer l'équilibre forêt-gibier
- Maîtriser l'urbanisation et mettre en valeur les sites bâtis

Cadre réglementaire : PLU, défrichement et rénovations pastorales



Les cartes ci-dessus présentent le règlement de boisement de 1989 de la commune encore d'actualité (Rouge : boisement interdit, jaune : boisement réglementé, vert : boisement libre). En transparence, nous y avons apposé le périmètre de la future AFP. On remarque que la grande majorité des terrains de l'AFP sont en zone de boisement interdit ou réglementé, seules quelques parcelles sont en boisement libre et nous avons prévu de n'y faire aucun travaux de défrichage ou de rénovations pastorales. Par ailleurs, l'enfrichement par boisement constaté sur les zones de boisement interdit ou réglementé est inférieur à 40 ans voire 30 ans à certains endroits.

Malgré une complexité administrative vis-à-vis des codes juridiques à consulter : PLU, règlement de boisement, autorisation de défrichage, étude d'impact environnemental ..., on note **une conformité** pour mener à bien les futurs projets de l'AFP : rénovation et aménagements pastoraux, défrichage. Des attaches ont été prise avec le service forêt de la DDT 68, la Chambre d'Agriculture d'Alsace, la CeA et le PNRBV qui ont une expérience de travail sur ces thématiques et qui nous a confirmé ce propos. Un rendez-vous sera pris avec la DREAL dès le dossier déposé.

C. Présentation du périmètre de l'AFP envisagée et des propriétaires

L'objectif de ce zonage est de respecter le mieux possible les souhaits des propriétaires, tout en permettant la reconquête paysagère et l'installation d'un éleveur sur des îlots pastoraux cohérents.



Le périmètre représenté ici est le fruit :

- d'une analyse de l'enrichissement, des évolutions du paysage et de ses enjeux : les zones pastorales où l'enrichissement est le plus facilement surmontable par des travaux de rénovations pastorales et la pression animale ;
- d'une concertation avec les propriétaires, la mairie, les chasseurs, l'éleveur en place et de l'inclusion de la majorité des parcelles des propriétaires favorables ou ne s'étant pas prononcés pour l'AFP ;
- d'une réflexion pour faciliter le pastoralisme.

Les parcelles non incluses dans le périmètre, appartiennent principalement à des propriétaires qui craignent d'intégrer l'AFP pour des raisons personnelles. Il est fort probable que le périmètre s'agrandisse au fil des années.

Surface totale : 25,07 ha.

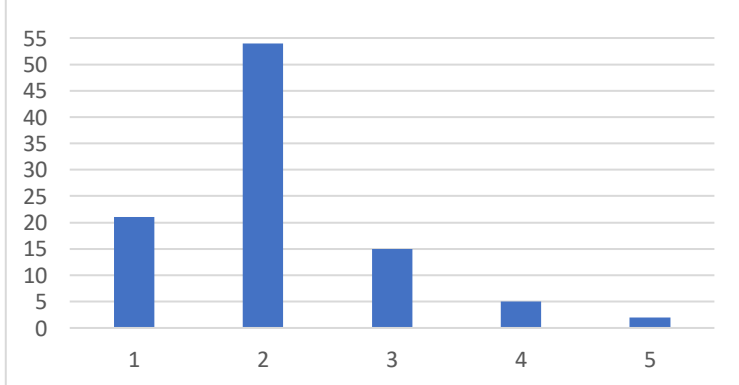
Nombre de parcelles : 270.

Propriétaires : 97 comptes propriétaires recensés avec le cadastre au 31/12/2021 répartis ainsi :

→ 35% n'ont jamais répondu à nos courriers dont 20% « n'habitant pas à l'adresse indiquée (NPAI) » au cadastre présageant un nombre important de propriétaires qui ne se prononceront pas le jour de la consultation officielle et renforçant le besoin d'une démarche telle que l'AFP autorisée pour mener à bien des projets de gestion villageoise.

→ Au moins 6 successions ouvertes avec des propriétaires connus comme décédés.

Nombre de comptes propriétaires selon le nombre d'indivis



D. Projets agricoles envisagés et liste des candidats

Un des enjeux de la future AFP clairement établi est de « faciliter l'activité agricole, indispensable à l'équilibre économique de ce territoire de montagne, en lui mettant à disposition des zones de pâture cohérentes et restaurées ». La présence d'animaux pâturant sur le ban communal alliée à des travaux de rénovations pastorales est l'unique solution durable et souhaitable à ce jour. La présence d'animaux appartenant à des particuliers (chevaux, moutons, lamas) a permis de retarder l'enfrichement mais cela ne suffit pas, c'est une passion pour certains, une charge pour d'autres et le morcellement de la propriété empêche une gestion collective de ces espaces et ces animaux.

Dans l'ordre de priorité, voici les options envisagées pour une reconquête durable des paysages du territoire :

1. **La création progressive d'une activité d'élevage** de petits ruminants dont le siège serait Thannenkirch avec nécessité de trouver des surfaces complémentaires pour la pâture et/ou la fauche et la construction d'un bâtiment.
2. **La confortation d'une activité d'élevage** de petits ruminants existante où l'éleveur viendrait pâturer par intermittence alliant ses besoins et celui du territoire.
3. **La gestion interne** d'un ou plusieurs troupeaux par les membres volontaires de l'AFP.

Dans l'optique de concrétiser l'AFP dans les prochains mois, Terre de Liens Alsace a diffusé un appel à candidature pour trouver le projet le plus adéquat sur le périmètre de la future AFP soit une surface de **25 hectares de prairies, prés-vergers et prés-bois. Le profil recherché est un éleveur ou une éleveuse de petits ruminants en agriculture biologique, privilégiant les circuits courts de proximité.**

L'appel à candidature (Annexe g) a été diffusé du 1^{er} août 2021 au 30 octobre 2021 pour sonder l'intérêt des éleveurs et porteurs de projets : **19 manifestations d'intérêt ont été reçues** et les candidats ont été conviés à deux visites collectives qui ont eu lieu les 03 novembre 2021 et 21 décembre 2021. A l'issue de ces visites collectives, nous avons eu la confirmation d'intérêt de 7 candidats dont les projets sont brièvement décrits ci-dessous :

- ✓ **Grégoire** (paysagiste en reconversion professionnelle) et **Félix** (berger) – création d'activité Ovin lait, transformation fromagère, vente directe
- ✓ **Mathieu** (berger) – activité secondaire Ovin viande, hivernage à Thannenkirch, estive dans les Alpes
- ✓ **Laurent** (éleveur double-actif) – confortation de son activité Ovin viande, siège d'exploitation à Sainte-Croix-aux-Mines, vente directe
- ✓ **Carol** (porteur de projet agricole) – création d'activité Caprin lait, transformation fromagère, vente directe
- ✓ **Isabelle** (cadre de santé en reconversion professionnelle) – création d'activité Caprin lait, transformation fromagère, vente directe
- ✓ **Alain et Céline** (éleveurs) – confortation de leur activité Ovin viande, siège d'exploitation à Kunheim, vente directe

Pendant l'instruction du dossier par la préfecture du Haut-Rhin, les candidats seront invités à déposer auprès du collectif un dossier de candidature complet, comprenant un prévisionnel économique et une présentation technique de leur gestion environnementale et paysagère. La sélection du meilleur dossier aura lieu au début de l'été pour permettre une signature de bail à clauses environnementales et/ ou de convention pluriannuelle de pâturage à la suite de l'assemblée générale constitutive de l'AFP.